

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 19 ) :** M.PEROCHON, M.SULLI, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET

**POUVOIRS ( 2 ) :** M.COLIN donne pouvoir à M.PEROCHON  
M.JUGE donne pouvoir à M.DAGUISE

**EXCUSES ( 4 ) :** M.ABELIN, Mme BOURAT, Mme MOREAU, M.MELQUIOND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dominique CHAINE

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Création d'un groupement de commandes et autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande pour des marchés d'assurances**

*La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a actuellement en cours 10 contrats d'assurances dont le terme est au 31 décembre 2017.*

*Le cabinet de conseil en assurances, AUDIT Assurances, a été retenu pour assister Grand Châtellerault dans la procédure de consultation en cours sur 2017, pour la signature des nouveaux contrats à effet au 1er janvier 2018.*

*Ces marchés, à bons de commande, seront conclus pour une période d'un an, renouvelables par tacite reconduction 3 fois pour une même durée, avec une possibilité de résiliation annuelle à échéance moyennant un préavis de 6 mois.*

*Par ailleurs, par délibération n° 9 du 19 décembre 2016 le bureau communautaire a décidé la mise en oeuvre du schéma de mutualisation des services et la création de services communs chargés de l'exercice de missions opérationnelles et fonctionnelles.*

*Cette mutualisation génère des inadéquations entre l'assiette de cotisation, pour exemple la masse salariale, et la réalité du risque à couvrir, notamment en Responsabilité Civile ou en Risques Statutaires.*

*Avoir un assureur unique pour les deux collectivités permettra d'éviter d'éventuels litiges pour déterminer, qui de l'assureur de la commune ou de la communauté d'agglomération, serait compétent pour gérer un sinistre. Il est donc proposé de créer un groupement de commandes*

*Le montant prévisionnel annuel estimé par le cabinet conseil pour l'ensemble des lots, Responsabilité Civile et risques annexes, Dommages aux Biens et risques annexes, Parc Automobile et risques annexes, Risques Statutaires - Prévoyance, Tous Risques Expositions, - Manifestations, est pour la communauté d'agglomération de : 763 500 €*

\* \* \* \* \*

**VU** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 78 et 79 relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du lundi 19 juin 2017

n°4

page 2/2

**VU** les articles L5211-9 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation des besoins et d'un montant prévisionnel,

**VU** l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** la consultation en cours,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et de la commune de Châtellerault,
- d'approuver la désignation de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la communauté d'agglomération, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : M. Jean-Paul BARBOT en qualité de titulaire et M. Alain GUIMARD en qualité de suppléant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés de prestations de service en assurances pour un montant prévisionnel total estimé sur la période 2018 – 2021 à : 3 054 000 €

Les dépenses seront engagées sur les lignes budgétaires des différentes sous-fonctions intéressées sur le compte 616 service 2400 pour les exercices concernés.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 21/06/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER